

Spécial CPE

SOMMAIRE

- p. 1 : Édito
- p. 2 : Commissaires paritaires / Bilan CAPA juin 2016
- p. 3 : Points chauds dans les établissements/Le PPCR
- p. 4 : Stage CPE le 16 Mars 2017 à Blois

Nous ne sommes pas des super héros...

La rentrée s'est faite dans des conditions difficiles, l'état d'urgence et le renforcement du plan Vigipirate ont impacté directement nos vies scolaires.

La demande de sécurisation accrue des établissements a entraîné une demande de présence plus importante sur le terrain notamment à l'entrée des établissements sans que les moyens humains nécessaires ne soient attribués.

Dans ce contexte, la tentation est grande pour les chefs d'établissement de nous considérer comme des moyens de surveillance au détriment de nos missions éducatives qui doivent rester notre cœur de métier.

Ces attentes ont donné lieu à de nouvelles pressions sur le temps de travail des CPE. La circulaire de missions n° 2015-139 du 10-8-2015 stipule pourtant clairement que ce sont bien 35h qui doivent apparaître à l'emploi du temps, et rien d'autre. Le SNES-FSU continuera d'intervenir pour défendre les collègues qui subiraient des tentatives de leur hiérarchie pour leur imposer plus que ce cadre horaire.

Dans les collèges, la réforme est entrée en application, elle est mise en œuvre de façons très diverses et a accentué des difficultés déjà présentes.

La circulaire n° 2016-190 du 7-12-2016 officialise la mise en place des conseils de la vie collégienne. Cette circulaire précise une composition dans laquelle le CPE n'est pas expressément nommé, ce dont nous pouvons nous prévaloir afin que la vie de cette instance ne nous incombe pas totalement.

La création de 250 postes de CPE annoncée au niveau national vient adoucir ce constat, mais elle sera néanmoins insuffisante pour couvrir l'ensemble des besoins et les départs du corps, tels que les départs à la retraite .

Virginie Debaecker , Aude Gardrat , Carine Le Roux

*Stage académique CPE
le jeudi 16 Mars 2017
à l'ESPE de BLOIS.*

Commissaires paritaires

Les commissaires paritaires qui vous représentent (de gauche à droite) :

Olivier Lelarge L.P Jeannette Verdier, Montargis -45

Emmanuelle Larchevêque collège Florimond Robertet, Brou-28

Aude Gardrat collège Honoré de Balzac , Saint Amand Longpré-41

Virgile Bordat collège Voltaire, Saint Florent-sur-Cher-18

Virginie Debaecker collège de l'Arche du Lude, Joué-lès -Tours 37

François Bedu Lycée Henri Brisson, Vierzon 18

Maryse Bregeon Lycée Paul Louis Courier, Tours 37

Manque sur l'image : **Gwenaëlle Ribouchon** collège Ferdinand Leger, Vierzon 18



Retour sur le mouvement 2016 et la CAPA

Le mouvement intra

Alors que 44 postes apparaissaient lors de ce mouvement 2016, 5 sont néanmoins restés vacants à son issue sur notre académie.

Sur les 30 CPE entrants, 8 ont obtenu leur premier vœu , soit 26,7% et 50% ont obtenu un poste sur leurs 5 premiers vœux.

Pour les 69 collègues ayant participé au mouvement intra pur, c'est-à-dire les collègues en poste fixe déjà présents dans l'Académie, 29 d'entre eux ont obtenu une mutation, dont 15, leur premier vœu (soit 21,7%).

Pour ce qui est des 8 collègues TZR, seuls 3 d'entre eux ont obtenu un poste fixe.

Le SNES est le seul syndicat proposant des chaînes de mutations au Rectorat favorisant ainsi la mobilité des collègues. 5 collègues ont ainsi

obtenu leur mutation ce qui n'aurait pas été le cas sans ces propositions. De même que 15 collègues ont obtenu une mutation plus proche de leurs premiers vœux. Le mouvement aurait été bien moindre à n'en pas douter sans l'action du SNES.

La CAPA du 13/06/16

Cette CAPA a permis à nos commissaires paritaires de découvrir la prose de nos chefs d'établissement et IPR concernant nos collègues promouvables à la hors classe. La position du snes a consisté à faire en sorte que seuls des collègues au 11ème échelon puissent intégrer la hors classe afin de leur assurer un départ à la retraite en appartenant à ce grade. C'est donc malgré des avis favorables des IPR à l'égard de collègues qui ne sont qu'aux 7ème, 8ème ou 9ème échelon, que les 17 collègues promus à la hors classe

étaient tous au 11ème échelon. Même si notre hiérarchie met moins en avant la loyauté que nos collègues devraient aux chefs d'établissement selon elle, elle ne tarit pas d'éloge en ce qui concerne leur qualité de « collaborateur », de formateur, leur aptitude à faire fonction de personnel de direction, leur capacité au pilotage et se réjouit de leurs dépassements horaires alors que la circulaire de mission fixe une durée hebdomadaire de travail à 35heures.



Je me syndique !

C'est décidé, je rejoins la FSU ! Être syndiqué-e au SNES-FSU, c'est :

- Recevoir régulièrement toutes les informations nationales (projet du Ministère, négociations, interventions...) et académiques (étapes de la carrière, stages syndicaux, actions...)
- Bénéficier de l'écoute et des conseils de militant-e-s expérimenté-e-s
- Être défendu-e et soutenu-e dans les étapes de sa carrière : mutation, avancement, notation, hors-classe
- Pouvoir participer à l'élaboration des positions et propositions du SNES-FSU et de la FSU en assistant à des stages, à des colloques, à des réunions diverses et aux congrès.

Toutes les informations utiles pour se syndiquer sont sur le site du SNES-FSU Orléans-Tours : [http://](http://www.orleans.snes.edu)

www.orleans.snes.edu

Points chauds dans les établissements

Réforme du collège

La mise en application très variable de la réforme du collège depuis cette rentrée en démontre déjà ses limites : Concernant le fonctionnement des établissements, on constate une complexification des emplois du temps des classes, une augmentation des temps d'étude, un allongement de la pause méridienne, tous facteurs de dégradations du climat scolaire (source accrue d'incivilités et manque de moyens financiers pour rétribuer des activités socio-éducatives).

Concernant nos missions, certains CPE subissent des pressions au mépris des textes alors que notre participation aux EPI, EMC, AP ne peut s'effectuer que sur la base du volontariat. Le SNES-FSU refuse l'inflation de travail générée par ces nouvelles modalités et appelle les CPE à ne pas renseigner les rubriques du bulletin scolaire directement liées à la réforme : celles concernant l'AP, les EPI et les parcours.

Au lycée

La hausse des effectifs se poursuit, les classes surchargées, entraînent un surcroît de travail de suivi pour les équipes éducatives, de gestion des flux et de surveillance.

L'arrivée plus que tardive des modalités d'élection des membres du CVL au mépris des calendriers électoraux que nous avons mis en place dans nos établissements démontre une fois de plus le peu d'intérêt de l'institution pour nos missions et l'implication de nos élèves dans la vie de l'établissement. Le devenir de la classification des lycées en éducation prioritaire est d'actualité et reste une des préoccupations du SNES.

LE PPCR

Autre point pour les CPE, ainsi que pour l'ensemble de la fonction publique: la mise en œuvre du PPCR (Parcours professionnels, carrières, rémunérations). Ce dernier constitue, malgré les insuffisances notables qui entachent ce projet, un début de revalorisation pour les fonctionnaires qui est loin d'être suffisante, mais qui est nécessaire, et nous nous en félicitons. Le détail de ces augmentations figure sur notre site:

<http://www.snes.edu/1er-janvier-2017.html>

La carrière est restructurée et accélérée avec abolition du rythme le plus lent (passage à l'ancienneté) et fusion des rythmes au grand choix et choix, avec passage automatique d'un échelon au suivant. Le futur rythme commun est dans tous les cas de figure au moins équivalent au choix actuel à partir du 4^{ème} échelon. Pour visualiser votre situation personnelle, vous pouvez consulter le module de calcul spécial mis en ligne par le SNES-FSU:

<http://www.snes.edu/Salaires-Carrieres-Nouvelles-conquetes-30595.html>

Deux rendez-vous carrières sont prévus, lors du passage du 6^{ème} au 7^{ème} échelon ainsi que du 8^{ème} au 9^{ème} échelon. Le SNES-FSU sera particulièrement vigilant en ce qui concerne l'élaboration des critères d'évaluation des CPE, de façon à ce que le suivi de l'élève demeure notre cœur de métier.

Le SNES-FSU rappelle la nécessité d'une double évaluation, à l'instar de ce qui se fait pour les enseignants, avec la création d'un corps d'inspection spécifique issu de la catégorie ce que la nouvelle grille indiciaire de notre corps devrait pouvoir permettre.

Stages de formation syndicale



Jeudi 16 MARS 2017

A l'ESPE de BLOIS



Comme chaque année, nous vous proposons de participer à notre stage académique.

Nous évoquerons **l'actualité nationale** concernant la catégorie des CPE, création de 250 postes, PPCR, le Pass'éducation...

Daniel ROBIN ancien secrétaire national du SNES, abordera pour nous la question de la laïcité en milieu scolaire : Notion en perpétuelle évolution depuis 1905, mise ou remise en avant par l'actualité ?

Ce sujet suscite les plus vifs débats. Bien que le respect de la laïcité soit l'affaire de tous dans l'établissement scolaire, elle impacte directement les CPE, par leur participation ou non à l'EMC, par leur rôle dans l'éducation à la citoyenneté, la diffusion de la charte de la laïcité ou tout simplement, par leur participation au respect du règlement intérieur dans l'établissement, et ce, dès l'entrée franchie...

Nous tenterons de faire le point sur cette notion, son histoire, son actualité, et ce qu'elle signifie aujourd'hui dans les établissements scolaires.

Concernant **l'actualité académique** nous parlerons des inspections, du mouvement Inter-Intra. Nous vous sollicitons aussi, pour faire le point : réforme du collège/ situation dans les lycées-lycées pro.

Modalités : Ouvert à tous-tes les CPE.

Où : l'ESPE de Blois, 9 Avenue Paul Reneaulme 41000 Blois

Pour le STAGE:

L'inscription se fait : auprès de la section académique, **par courriel** à s3orl@snés.edu, avec comme objet « stage CPE à Blois » et en précisant nom et prénom, établissement d'affectation, et numéro d'adhérent-e SNES. Ou via le coupon ci-dessous à : SNES, 9 rue du faubourg Saint Jean 45000 Orléans. Merci de préciser si vous déjeunez sur place

Pensez à déposer votre demande d'autorisation d'absence (disponible sur le site du SNES Orléans à la rubrique droits des personnels ou au secrétariat de l'établissement) **un mois à l'avance** auprès de votre chef d'établissement.

Cette autorisation est de droit.

Les syndiqué-e-s à jour de leur cotisation sont remboursé-e-s de leur déplacement et de leur repas. Précisez sur votre inscription votre numéro d'adhérent-e.

Les stages sont aussi ouverts aux CPE du SNUEP-FSU et aux non syndiqué-e-s. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question.

✂

Nom Prénom : **Département :**

Établissement d'exercice et ville : **Tel pro :**

Téléphone et courriel

Déjeunera : (stage à Blois) : oui/non . Dans un souci d'organisation, vos inscriptions doivent nous parvenir avant le 10 Mars. Merci de votre compréhension.

Numéro d'adhérent-e :

